

Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative à chacun pour soi.

Rejoignez-nous...

.....

DÉVELOPPEZ VOS PROJETS AVEC LE SERVICE CIVIQUE

.....

Dans chaque fédération départementale, un référent service civique est à votre disposition pour vous accompagner.

Mylène VARONA

Ligue de l'Enseignement de l'Ariège
13 rue Lt Paul Delpech 09000 FOIX
05.61.02.06.44 – education@laligue09.org

Conception : Ligue de l'enseignement
Crédits photos : Julien Crégut/Mollys' Eyes



.....

DÉVELOPPEZ VOS PROJETS AVEC LE SERVICE CIVIQUE

.....

La Ligue de l'enseignement accompagne
votre structure dans l'accueil de volontaires

DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS !

Vous pouvez bénéficier de l'agrément Service civique de la Ligue de l'enseignement.

Il vous donne la possibilité de confier une ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les personnes en situation de handicap sans conditions de diplôme : seule compte la motivation ! Indemnisés par l'Etat, les volontaires consacreront 6 à 10 mois aux projets de votre structure.

Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat renforce la vie associative et constitue, pour tous les jeunes, une opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens.

LA LIGUE VOUS ACCOMPAGNE

La Ligue de l'enseignement se charge de toutes les démarches pour que votre structure puisse se concentrer sur le projet et l'accompagnement du volontaire.

- en vous aidant à recruter et à **définir la mission du volontaire, dans tous les domaines** : environnement, éducation, sport, culture, citoyenneté, solidarité...
- en prenant en charge **le suivi administratif et financier** de la mission, dans le cadre d'une convention de partenariat avec votre structure. Il ne reste à votre charge que l'indemnité complémentaire versée aux volontaires (107,58 € par mois de mission).
- en proposant à vos bénévoles et salariés **des formations pour les tuteurs des volontaires.**
- en organisant **la formation civique et citoyenne** des volontaires, tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes engagés.
- en mettant **nos savoir-faire à disposition des volontaires** qui souhaiteraient commencer un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme ou de la formation.

« Avec le soutien de la Ligue de l'enseignement nous avons pu accueillir deux volontaires au sein de notre association.

Avec les volontaires, nous avons lancé de nouvelles dynamiques : échanges entre les enfants autistes de l'école-pilote que nous animons et les enfants du quartier, sorties communes...

L'énergie de ces jeunes volontaires a donné envie aux habitants du quartier de s'investir en tant que bénévoles à nos côtés. ➡➡

Lise Burdin, association 3.14 - La Contre-Allée (42)



Une expérience reconnue : la Ligue de l'enseignement a accueilli 10 000 volontaires depuis 2010.

Elle bénéficie du label **Pour un service civique de qualité** attribué par le Comité du service civique associatif.

Vous trouverez auprès de votre fédération départementale toute l'aide nécessaire pour saisir cette opportunité et réussir une expérience utile aux jeunes, utile à votre structure et utile à la société.